



Administrateurs dans 2 associations loi 1901

Par **Jacie**, le **18/08/2015** à **15:34**

Bonjour,
Une association loi 1901 n'étant pas reconnue d'utilité publique pour cause d'objet social à créé un fonds du même nom que l'association pour permettre aux adhérents versant des dons ou legs d'avoir la déduction fiscale.
Pour ces deux entités ce sont les mêmes administrateurs et le même président.
L'association dans ses comptes annuels ne fait pas état des mouvements de ce fonds (dons et legs) ni des subventions. N'y a-t-il pas obligation d'avoir une transparence :
notamment en portant le montant de ce fonds dans les engagements hors bilan.
ou en le mentionnant au passif du bilan
ou encore dans les rapports publiés pour l'AG.
D'autre part le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention.
Pour la même raison il me semble qu'il doit y avoir une convention.
Merci de m'aider à clarifier cette situation

Par **Jacie**, le **25/08/2015** à **10:54**

Bonjour,
Tout le monde est en vacances ou c'est un manque de spécialiste
J'aimerais bien avoir une réponse quand même !
Bonne journée
J.C.